

Siège : Mairie de Grandpuits – 7 rue de la Croix Boissée - 77720 GRANDPUITS

siaepgrandpuits@orange.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-sept heures, le comité syndical dûment convoqué le jeudi douze juin deux mille vingt-cinq s'est réuni sous la présidence du Président, Monsieur Patrick DURAND, dans la salle communale de Bailly-Carrois ;

Etaient présents : Les Délégués représentant les communes suivantes :

CLOS FONTAINE	: MM. PLADYS
FONTENAILLES	:
GRANDPUITS – BAILLY-CARROIS	: M. DURAND et Mme GAZANGELLE
SAINT-OUEN-EN-BRIE	: MM. PIERRE et DESLOGES

Absents excusés : MM. LECONTE, PICODOT, PISSIS, DACQUAY et TOURNAY.

Secrétariat du SIAEP : Mme TOUROULT

Le quorum étant atteint, Monsieur Patrick DURAND, Président, déclare que le comité syndical peut valablement délibérer.

- Nomination d'un secrétaire de séance : M. PLADYS
- Approbation du compte rendu du 18 mars 2025.

Le Président rappelle les différents points du comité du 18 mars 2025, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est APPROUVÉ à l'unanimité.

Monsieur DURAND rappelle qu'il y a eu la conférence des maires à laquelle ce dernier s'est rendu. Elle a permis de faire le point sur l'évolution de la législation concernant le transfert eau et assainissement, reporté au 1^{er} janvier 2027. La CCBN aurait souhaité faire le transfert au 1^{er} janvier 2026, ce qui est impossible.

L'ensemble des membres du comité est d'accord avec l'impossibilité du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026. Monsieur PLADYS précise que la CCBN sera plus à même de reprendre la compétence assainissement avant la compétence eau.

Monsieur DURAND demande aux membres s'ils ont eu des informations de la part des maires de leurs communes. Ils répondent tous négativement.

Le président précise que l'opération transfert CCBN est donc en attente pour le moment.

Monsieur DURAND émet donc la possibilité de lancer l'opération de réhabilitation du château d'eau, d'où le choix d'un bureau d'étude faisant l'objet de la délibération suivante.

2025/08 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SD AEP), en cours d'étude, a permis la réalisation du diagnostic du réservoir en 2023 et 2024.

Il s'avère que l'ouvrage présente de nombreux désordres et qu'il devra faire l'objet d'une réhabilitation.

En première approche, il sera nécessaire de réaliser la réfection totale des étanchéités de la coupole et de l'intérieur de la cuve (à confirmer par des investigations complémentaires).

Rappel des constats principaux :

- Constat de dégradation du revêtement intérieur et extérieur :
 - sans atteinte des armatures,
- Préconisations de réfection des étanchéités (supérieure et intérieure) :
 - pour le maintien du bon état du matériau béton armé,
 - empêcher l'infiltration des eaux,
- Nécessité d'un entretien spécialisé et de changement des équipements abimés :
 - échelle, trappe d'ouverture du dôme, acrotère,
- Estimation des travaux
 - montant estimé de 345 000 €HT
 - échéance entre 5 et 10 ans

Le transfert des compétences « Eau et Assainissement » vers la CCBN qui devait être opérationnel au 1^{er} janvier 2026 ne pourra pas être réalisé, dans le meilleur des cas, avant le 1^{er} janvier 2027.

Dans ces conditions et compte tenu d'une échéance de 5 à 10 ans pour la réhabilitation du château d'eau, il convient de commencer à préparer ces travaux.

Pour mener à bien cette opération il est nécessaire de se faire accompagner par un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'œuvre.

Trois bureaux d'études ont été sollicités :

- ID77,
- Test Ingénierie,
- Adrial Conseils.

ID77 nous a indiqué que ce type d'études ne faisait pas partie de ses domaines de compétences.

La proposition du cabinet Test Ingénierie est une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché simplifié à partir des éléments du diagnostic réalisé par ce cabinet.

La proposition du cabinet Adrial Conseils est, classiquement, une mission d'assistance au maître d'ouvrage.

Ces deux propositions ont été présentées au Comité syndical. Après discussion entre les délégués, le cabinet Test Ingénierie a réalisé le diagnostic pour notre syndicat et leur proposition présente l'avantage de réaliser cette opération dans un marché simplifié.

Financement du projet :

Dans les grandes lignes, l'enveloppe pour la réalisation des travaux est autour de 330 000 € et les subventions du Département et de l'Agence de l'eau de 10% et 40% c'est-à-dire que le reste à charge pour le Siaep sera autour de 160/170 000 €.

réhabilitation du château d'eau	
	montant HT en €
travaux estimés	287500
rémunérations du BE	26881
missions complémentaires	3025
sécurité	4000
contrôle technique	4000
total	325406
subventions CG77 de 10%	32540,6
subventions AESN de 40%	130162,4
autofinancement pour le Siaep	162703

La situation financières du Siaep et notamment les excédents permettent la réalisation de ces travaux sans hausse de la taxe syndicale et sans recours à l'emprunt.

Monsieur PLADYS se demande s'il ne faudrait pas attendre de terminer le schéma directeur avant de procéder à la réfection du château d'eau.

Monsieur DURAND appelle Monsieur VERET, directeur de Test Ingénierie, afin d'avoir la réponse. Ce dernier affirme qu'il est possible de valider ce point-là et qu'il est possible de lancer les travaux de château d'eau avant l'aboutissement du schéma directeur. Il précise que l'AESN instruit en une seule fois, lorsque l'entreprise est choisie.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à son UNANIMITE décide d' :

- AUTORISER le lancement de la procédure de réhabilitation du château d'eau, phase de recherche d'un Bureau d'études pour l'accompagnement du Siaep,
- DELEGUER la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château d'eau à Test Ingénierie,
- VALIDER l'estimatif prévisionnel des couts des travaux à 325 406€,
- AUTORISER le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la concrétisation de ces opérations dont la convention financière relative aux travaux, les demandes de subventions ainsi que les éventuels avenants,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la dépense au budget du Siaep en section d'investissement lors de la réalisation de l'opération.

INFORMATIONS DIVERSES :

Projet de mise en place des relevés compteurs par radio relevé ou télérelevé :

Lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public avec Veolia, une option relevé compteurs en télérelève n'avait pas été retenue. Une nouvelle proposition est en cours de finalisation par Veolia qui sera sous forme d'un avenant numéro 1 au contrat de DSP.

L'étude en cours porte notamment sur :

- l'aspect technique (compatibilité de nos compteurs avec la relève radio)
- l'aspect financier et notamment la durée restante par rapport à l'échéance du contrat de DSP.

Avantages du passage au télérelève :

- Simplification des avis de passage, plus de dérangement lors des relevés,
- Les consommations d'eau ne sont plus estimées

- meilleure suivi de consommation d'eau avec précision sur un Espace Client, par mois ou par jour,
 - détection de toute anomalie (liée au compteur ou à l'installation),
 - alerte rapide en cas de présomption de fuite.
 - pallier les problèmes de compteurs difficiles d'accès.
- Faciliter de communication lors des emménagements ou déménagements, vous n'avez plus besoin de nous communiquer votre relevé pour initialiser ou clôturer votre abonnement.

Une présentation est prévue lors d'un prochain comité syndical.

Commission de contrôle financier :

La réunion de lancement de la commission de contrôle financier se déroulera le jeudi 10 juillet 2025 dans la salle communale de Bailly-Carrois.

Transfert vers la CCBN :

Après la dernière réunion du 16 avril avec le bureau d'études en charge du transfert des compétences Eau et Assainissement vers la CCBN il est acté que la date du transfert au 1^{er} janvier 2026 ne pourra pas être respecté.

Points Schéma directeur :

Informations sur la suite de la phase 3 des recherches de fuites en nocturne, point en visio est prévu le 24 juin avec Veolia et Test Ingénierie.

Logiciel JVS :

Le nouveau logiciel Infinity Interco a été installé correctement le 31 mars. Le passage au CFU est maintenant possible avec ce nouveau logiciel.

RAD 2024 :

RAD 2024, reçu le 31 mai 2024, la saisie des données dans Sispea sera possible fin juin. Pour rappel, le calcul de la redevance de l'AESN pour 2026 sera effectué à partir de ces données.

Point DECI :

Contrôles réalisés par le SDIS au mois de mai pour le domaine public.
En attente d'une date pour les contrôles en domaine privé.

Réunion avec Veolia (16 avril 2025) :

Recherche de fuites en nocturne

1- Fuite vers les Tesnières: confirmer la localisation avec recherche au gaz (évoqué par G.Jan). Aide de M. Michel (Les Tesnières) sur sa connaissance du tracé des canalisations.

2- Fuites vers Boréal

Rappel du RAD 2019 : remarque que BOREALIS est client du SIAEP et aurait deux compteurs (à l'intérieur du site ?) et deux abonnements (à vérifier). Problème d'accès au site (demande faite l'an dernier en juin 2024 sur la consommation).

Pour Boréal, aucune confirmation de ces points sur les compteurs et les abonnements.

Demande de Test Ingénierie (Mme Massire) suite à la 1^{ère} recherche en nocturne :

Fuites nettement supérieures à nos estimations pour les périodes d'oct-nov 2023 et mars 2024.

Demande de transmission FIN JANVIER/ DEBUT FEVRIER d'un récapitulatif des interventions sur l'année 2024 ainsi que les relèves des différents débitmètres (dernier envoi en date du 25 mars 2024).

Entretien ouvrages

Travaux sur le pilier et le grillage du château d'eau ; en attente.

Espace verts du forage et portail déformé : pose d'un cadenas et de panneaux « défense d'entrer »

Information sur les factures concernant les relevés compteur

Vu avec Veolia (Mme Lespinasse) ; insertion d'un message concernant la période de relevés compteur sur les factures envoyées récemment.

QUESTION DIVERSES :

M. Pladys présente sa facture et s'interroge sur les différents volumes utilisés pour les lignes de facturation.

Demande d'explication auprès de Veolia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à dix-huit heures cinquante cinq.